



**Préavis municipal n° 05/2025**  
**Concernant une demande de crédit complémentaire au budget 2025 pour la mise à jour du logiciel de la GED (Gestion Electronique des Documents)**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lorsque nous vous avons présenté le budget 2025, nous n'avions pas connaissance qu'un changement de version du logiciel ELO pour la GED était obligatoire pour 2025, en raison des nouvelles normes de sécurité. Cette nouvelle version est en effet indispensable en termes de sécurité, car plus aucune mise à jour, sur la version actuelle du logiciel, ne sera installée.

Les exigences relatives à la protection des données et la sécurité juridique étant de plus en plus contraignantes, **ELO ECM suite** apporte les plateformes et outils nécessaires au strict respect des directives légales en vigueur.

**Norme qualité & norme Confédération :**

- Plateforme multilingue
- Gestion documentaire ECM conforme à la norme GEVER et MCH-II.
- Conformité aux exigences cantonales
- Archivage légal conforme LPD et GRPD.
- Conformité gestion archivistiques, conservation et clôture.
- Le records management ISO 15489-1 et Part 2.
- Le document Management ISO 82045.
- La directive européenne sur la signature 1999/93/EG.

**Norme de sécurité informatique :**

- Gestion du versionning. (Mécanisme qui permet de gérer, conserver, différentes versions d'un logiciel)
- Suivi des modifications.
- Contrôle d'accès et traçabilité.
- Protocoles LDAP et intégration AD. (LDAP = unique protocole logiciel standardisé)
- Hiérarchie des autorisations.
- Algorithmes de chiffrement.

**ProtoPack (migration vers la nouvelle version)**

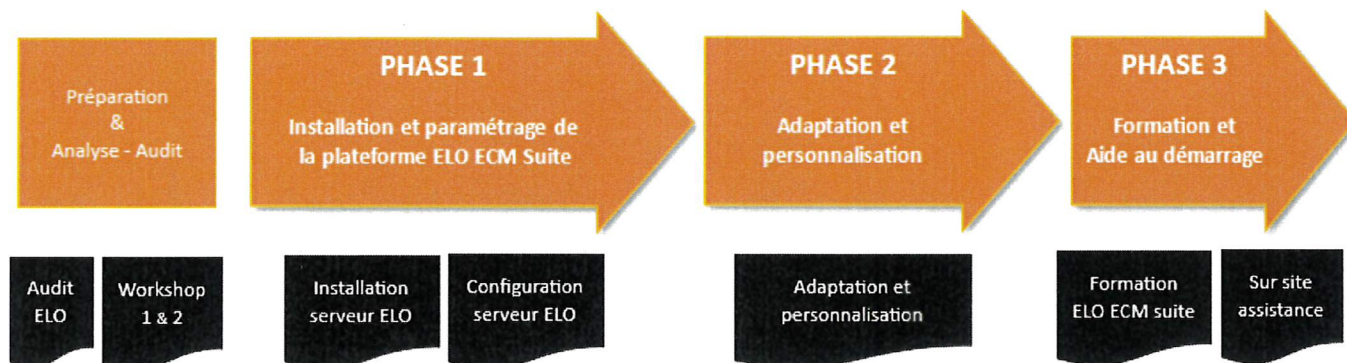
Protocol SA collabore avec les communes Vaudoises et les archivistes depuis 15 ans et a créé un ensemble de fonctionnalités spécifique aux métiers des administrations.

Ces fonctionnalités et ces scripts ont été rassemblés dans un package commune, « ProtoPack », que nous faisons évoluer chaque année grâce à nos échanges et en réponse aux besoins quotidiens des collaborateurs des communes.

## Compatibilité et respect des normes archivistiques :

- Injection et implémentation de plan de classement commune et MCH2.
- Gestion du cycle de vie des documents et des données archivistiques.
- Espace spécifique pour les dossiers de référence.
- Compatibilité pour une gestion par affaire (norme GEVER).
- Clôture des dossiers conservation légale et versement aux archives.
- Gestions des séances municipalité.

## Macro-Planning des phases du projet ELO



## Conditions financières :

### RECAPITULATIF DE L'OFFRE



#### Récapitulatif des coûts de base ELO

Solution proposée (coûts uniques)	Montants CHF HT
Licences ELO ECM suite	.00
Prestations de services ELO ECM suite	8'520.00
<b>Remise client fidèle -12%</b>	<b>1'022.00</b>
<b>Total unique</b>	<b>7'498.00</b>

Abonnement annuel ELO	Montants CHF HT
Abonnement Mise à jour ELO Digital Office	486.00
Abonnement Mise à jour ProtoPack	466.00
Contrat maintenance et sécurité Protocol SA	960.00
Contrat de support Helpline Protocol SA	1'080.00
<b>Remise (contrat de support 1 an offert)</b>	<b>- 1'080.00</b>
<b>Total annuel</b>	<b>1'912.00</b>

Les prestations de services ELO ECM suite comprennent :

Les phases préparatoires, l'installation et les paramétrages, l'adaptation et personnalisation, la formation et l'aide au démarrage.

L'abonnement ELO Digital office mise à jour logiciel, fait partie intégrante de l'offre. Il est obligatoire et couvre toutes les mises à jour, les patches de sécurité et les améliorations proposées par ELO.

Sur l'année 2026 cet abonnement d'environ 2'100.- Chf sera porté au budget. Pour les autres années, un montant de 3'235.- Chf sera budgétisé.

**Demande de crédit complémentaire au budget 2025**

Dans le but d'installer avant la fin de l'année 2025 les nouveaux logiciels, la Municipalité vous demande un crédit complémentaire au budget 2025 sur le compte suivant :

Compte N°	Montant Budget selon Préavis 11/2024	Nouveau Budget montant Inclus
02202.3158.0 Maintenance logiciels informatique	20 800.00	30 800.00

Nous vous proposons de financer cette dépense par la trésorerie courante.

**Conclusions**

En conséquence, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Général de Lussery-Villars,

- **vu** le préavis municipal No 05/2025 ;
- **ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 10'000.- au budget 2025 sur le poste « Maintenance logiciels informatique » compte 02202.3158.0
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 septembre 2025.

MUNICIPALITE DE LUSSERY-VILLARS

Le Syndic

La Secrétaire

Y. Stutzmann

A-C Baud



Préavis déposé devant le Conseil général le 28 octobre 2025